

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****AURIA HARMONY****Processeur de son pour implant cochléaire****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 15 juillet 2025**

Faisant suite à l'examen du 15 juillet 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 15 juillet 2025.

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société Advanced Bionics SARL (France) informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références d'AURIA HARMONY détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3435106	Implant coch, processeur, Advanced Bionics, HiRes	CI-8700-xxx (mallette incluant le processeur et les accessoires) CI-5235-xxx (processeur seul)

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

AURIA HARMONY, 15 juillet 2025

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr